PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2014-2023
RÉSEAU INTÉGRÉ

Régie de l'énergie
DOSSIER R-3905-2014
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date 8 DÉC. 2014
Pièces n°: C-ACEFQ-0015

4.5. Développement de nouveaux marchés

Le 7 octobre 2013, le gouvernement du Québec a annoncé le lancement de la Politique économique *Priorité Emploi.* Parmi les mesures mises de l'avant par cette politique figure l'utilisation des surplus énergétiques du Distributeur au cours des dix prochaines années afin de stimuler la création d'emplois et les investissements au Québec dans certains créneaux identifiés. Cette mesure représente une opportunité intéressante qui permettra d'écouler une portion importante des surplus au cours de cette période et par le fait même, de maximiser l'utilisation du volume d'électricité patrimoniale. Afin d'illustrer l'impact de cette initiative sur les surplus énergétiques, le Distributeur présente au tableau 4-4 différents scénarios pour la période couverte par le Plan.

TABLEAU 4-4
IMPACTS DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC SUR LES SURPLUS ÉNERGÉTIQUES DU DISTRIBUTEUR (TWH)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Surplus énergétiques du Distributeur (réf. Tableau 4-2)	**(7,4)**	**(10,1)**	**(9,7)**	**(9,7)**	**(9,5)**	**(7,1)**	**(5,7)**	**(5,9)**	**(5,3)**	**(4,6)**
Scénario accéléré	(7,4)	(10,1)	(8,7)	(7,2)	(5,0)	(0,1)	4,3	4,1	4,7	5,4
Scénario intermédiaire	(7,4)	(10,1)	(8,7)	(7,7)	(6,5)	(3,1)	(0,7)	(0,9)	(0,3)	0,4
Scénario modéré	(7,4)	(10,1)	(9,2)	(8,7)	(8,0)	(5,1)	(3,2)	(3,4)	(2,8)	(2,1)

Ainsi, à l'exception du scénario accéléré, le Distributeur disposerait de suffisamment de surplus énergétiques afin de répondre aux nouveaux besoins sur l'horizon du Plan. En fonction de l'atteinte des objectifs de la Politique économique, le Distributeur intègrera progressivement à sa planification les projets qui auront reçus les approbations requises.